

Durée du chomage, avec cdd intermédiaire ou travail temporaire

Par les crespins, le 23/11/2008 à 19:05

Lorsque je suis au chomage ,si je fais des missions en travail temporaire ou en CDD ,est-ce que mon chomage est repoussé de ce temps travaillé entre deux ?

Par cheranti, le 23/11/2008 à 19:10

Vos droits au chômage sont calculés par rapport à une durée de travail pour laquelle votre ou vos employeurs ont cotisés auprès de l'Unedic,

Si vous effectué des contrats supplémentaires entre temps, votre situation est réétudié par les Assedic et vous ouvrent de nouveaux droits.

Par les crespins, le 25/11/2008 à 13:38

Merci pour vos réponses